

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 21 février 2018, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 20 h 00.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Sarto Roy, Armagh
M. David Christopher, Beaumont
M. Jean-Yves Turmel, Buckland
M. Luc Dion, Honfleur
M. Yvon Dumont, La Durantaye
M. Yves Turgeon, Saint-Anselme
M. Martin Lacasse, Saint-Charles
Mme Denise Dulac, Sainte-Claire
M. Sébastien Bourget, Saint-Damien
Mme Manon Goulet, Saint-Gervais
M. Germain Caron, Saint-Henri
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon
M. Denis Laflamme, Saint-Malachie
M. Éric Tessier, Saint-Michel
M. Jacques Bruneau, Saint-Nazaire
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël
M. Christian Lacasse, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Clément Fillion, préfet

Sont aussi présents : Mme Anick Beaudoin, directrice générale
M. Christian Noël, directeur général adjoint

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Clément Fillion, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

C.M. 18-02-021

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yvon Dumont,
appuyé par Mme Manon Goulet
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2018
4. Comptes et recettes
5. Rencontre :

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme :
 - 7.1. Avis de conformité
 - 7.2. Direction du Service d'inspection – Embauche
 - 7.3. Assemblée de consultation du 7 février 2018
8. Matières résiduelles :
 - 8.1. Soumissions – Camions frontal et roll-off
 - 8.2. Ressources humaines
9. Administration :
 - 9.1. Correspondance
 - 9.2. Ressources humaines – Congédiement
 - 9.3. Entente FLS – Modification
 - 9.4. FDT – Projets régionaux
 - 9.5. Colloque MRC – Inscriptions
 - 9.6. Congrès FQM – Inscriptions
 - 9.7. Travaux d'entretien – Branche 9 de la Rivière Boyer Nord
 - 9.8. FDT- Projet Sainte-Claire
 - 9.9. Pôles régionaux d'innovation
 - 9.10. Créances à radier
10. Sécurité incendie :
 - 10.1. Système Cascade
11. Dossiers :
 - 11.1. Planification stratégique
 - 11.2. Politique de soutien aux projets structurants – Reconduction
12. Informations :
 - 12.1. Parc éolien – Redistribution des profits
 - 12.2. Tableau des naissances
 - 12.3. Stratégies d'intervention régionales sur l'avenir du patrimoine religieux – Invitation
 - 12.4. Présentation sommaire de la caractérisation des milieux - Invitation
13. Varia
 - Gestion contractuelle
 - Rémunération des élus
 - Appui route 277
 - Club social
 - Invitation Beaumont
 - CPTAQ

Adopté unanimement.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

C.M. 18-02-022

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2018

Il est proposé par M. Germain Caron,
appuyé par M. Christian Lacasse
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 17 janvier 2018 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 18-02-023

4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – DÉCEMBRE 2017 ET JANVIER 2018

Il est proposé par M. David Christopher,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

1^o que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2017, au montant de 2 431 055,78 \$ et celui des recettes pour le mois de décembre 2017, au montant de 1 012 493,16 \$ soient approuvés tels que présentés.

2^o que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2018, au montant de 3 386 620,54 \$ et celui des recettes pour le mois de janvier 2018, au montant de 1 983 789,17 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

C.M. 18-02-024

5. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Claire a transmis le règlement no 2017-667 modifiant le règlement de no 2004-511 sur les plans d'implantation et d'intégration architectural de la municipalité de Sainte-Claire afin d'inclure de nouvelles zones (9-Ha, 10-Ha, 12-Ha, 25-C, 26-C, 29-C, 30-C, 31-P, 32-P et 39-C) dont l'objectif est d'apporter une protection supplémentaire quant à la qualité esthétique des propriétés;

ATTENDU que le règlement no 2004-511 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 2017-667 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pascal Fournier,
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 2017-667 de la municipalité de Sainte-Claire en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

C.M. 18-02-025

6. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland a transmis le règlement no 09-2017 modifiant le règlement de zonage no 03-2003 de la municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland afin de modifier la configuration des zones 124-AF et 12-M ainsi que l'ajout d'un usage commercial à la zone 27-I;

ATTENDU que le règlement no 03-2003 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 09-2017 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Sébastien Bourget
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 09-2017 de la municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 18-02-026

7. DIRECTION DU SERVICE D'INSPECTION - EMBAUCHE

ATTENDU que le poste de directeur du service d'inspection doit être comblé suite à l'annonce du départ à la retraite de M. Paul Blais et ce, le 1^{er} juin 2018;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été mis en place, composé de Mme Anick Beaudoin et de MM. Clément Fillion, Éric Tessier, Christian Noël et Paul Blais et que des entrevues ont été tenues pour le poste à combler;

ATTENDU que les membres du Comité en sont arrivés à une recommandation sur le candidat à embaucher.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par M. Jean-Yves Turmel
et résolu

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

- 1^o que M. Eric Gauthier soit embauché à titre de directeur du service d'inspection pour un poste régulier, temps plein à compter du 12 mars 2018.
- 2^o qu'il sera alors rémunéré selon la classe 10, échelon 0 de la structure salariale de la MRC.
- 3^o que M. Gauthier assiste M. Paul Blais dans ses tâches jusqu'à la date de sa prise de retraite et ce, afin d'assurer une transition efficace relative à la connaissance des dossiers.
- 4^o que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, les documents relatifs à cette embauche.

Adopté unanimement.

8. ASSEMBLÉ DE CONSULTATION DU 7 FÉVRIER 2018

Le compte rendu de l'assemblée de consultation tenue le 7 février 2018 est déposé à titre d'information.

Arrivée de M. Daniel Pouliot à 20 h 18

C.M. 18-02-027

9. ACQUISITION D'UN CAMION 12 ROUES

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a effectué un appel d'offres en date du 5 février 2018 conformément aux dispositions du Code municipal pour l'acquisition d'un camion 12 roues (type conventionnel) qui sera utilisé pour la collecte des contenants métalliques de type « roll-off »;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée et qu'elle a été jugée conforme puisque les conditions énoncées comme étant essentielles sont intégralement respectées;

ATTENDU que le règlement d'emprunt no. 264-17 a été adopté pour un montant de 641 800 \$ lors de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2017 et qu'il a été approuvé par le MAMOT le 8 novembre 2017.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Lacasse,
appuyé par M. Pascal Fournier
et résolu

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

- 1° que le contrat de fourniture d'un camion 12 roues (type conventionnel) soit octroyé à Camions International Élite pour la somme de 143 077,08 \$ avant taxes.
- 2° que le préfet et les membres de la direction soient autorisés à signer pour et nom de la MRC de Bellechasse, tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Adopté unanimement.

C.M. 18-02-028

10. ACQUISITION D'UN CAMION À CHARGEMENT FRONTAL

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a effectué un appel d'offres en date du 5 février 2018 conformément aux dispositions du Code municipal pour l'acquisition d'un camion 12 roues à chargement frontal qui sera utilisé pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU que deux soumissions ont été déposées suite à la publication de cet appel d'offres;

ATTENDU qu'un examen minutieux de la soumission la plus basse déposée par l'entreprise Ginove a été effectué;

ATTENDU que, suite à cet examen, elle a été jugée conforme puisque les conditions énoncées comme étant essentielles sont intégralement respectées, dont notamment la capacité totale de la benne de 44 v³;

ATTENDU que le règlement d'emprunt no. 264-17 a été adopté pour un montant de 641 800 \$ lors de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2017 et qu'il a été approuvé par le MAMOT le 8 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Yves Turgeon
et résolu

- 1° que le contrat de fourniture d'un camion 12 roues à chargement frontal soit octroyé à Ginove pour la somme de 307 255,00 \$ avant taxes (322 233,68 \$ taxes nettes).
- 2° que le préfet et les membres de la direction soient autorisés à signer pour et nom de la MRC de Bellechasse, tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Adopté unanimement.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

C.M. 18-02-029

11. EMPLOYÉS MANUELS – CHANGEMENT DE STATUT

ATTENDU qu'un départ et une prise de retraite sont survenus dans l'équipe des employés manuels réguliers au cours des derniers mois et ont contribué à laisser 2 postes d'employés réguliers vacants, soit un poste de chauffeur-opérateur et un poste de préposé à l'enfouissement;

ATTENDU que la direction du service de gestion des matières résiduelles (GMR) dispose dans son équipe de 2 employés manuels qui occupent ces fonctions avec un statut occasionnel depuis maintenant plus de 4 ans et qu'ils sont les membres de l'équipe avec le plus d'ancienneté pour ces postes respectifs;

ATTENDU que ces 2 employés ont été rencontrés et qu'ils ont manifesté leur intérêt pour devenir des employés réguliers du service GMR de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que le travail effectué par ces 2 employés rencontre les attentes de la direction du service GMR.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yvon Dumont,
appuyé par David Christopher
et résolu

1^o de confirmer l'octroi des postes réguliers suivants à compter du 26 février 2018 :

- ✓ Un poste de chauffeur- opérateur à M. Guillaume Gagnon-Thibeault
- ✓ Un poste de préposé à l'enfouissement à M. André Gagnon

2^o de permettre au directeur de service GMR de combler les besoins en employés manuels occasionnels pour le bon fonctionnement des opérations de ce service.

Adopté unanimement.

C.M. 18-02-030

12. SAINT-RAPHAËL –VILLAGE RELAIS ET ZONE TOURISTIQUE

Il est proposé par M. Sarto Roy,
appuyé par M. Jean-Yves Turmel
et résolu

que la MRC de Bellechasse appuie la candidature de la Municipalité de Saint-Raphaël à être village Relais et zone touristique qui a été adressée au Ministère de l'économie, de la science et de l'innovation (MESI).

Adopté unanimement.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

C.M. 18-02-031

13. ILLUMINATION DE LA ROUTE 277 ENTRE SAINT-HENRI ET SAINT-ANSELME

Il est proposé par M. Denis Laflamme,
appuyé par M. Germain Caron
et résolu

que le Conseil de la MRC de Bellechasse demande au Ministère des Transports, Direction de la Chaudière-Appalaches, que l'illumination de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme soit absolument conservée lors de la construction de la route à quatre voies afin de maintenir sinon augmenter le niveau de sécurité sur ce tronçon qui est considéré comme le plus dangereux de la route 277.

Adopté unanimement.

C.M. 18-02-032

14. RESSOURCES HUMAINES - CONGÉDIEMENT

Il est proposé par M. Yvon Dumont,
appuyé par M. Pascal Fournier
et résolu

1° que le Conseil de la MRC de Bellechasse entérine la recommandation faite par le Comité administratif de procéder au congédiement de l'employé portant le numéro 130 au registre de paie de la MRC.

2° que le nom de l'employé concerné n'est pas mentionné suite à l'obtention d'une opinion juridique émise par le Service des ressources humaines de la FQM.

Adopté unanimement.

C.M. 18-02-033

15. FONDS LOCAUX DE SOLIDARITE FTQ (FLS)

ATTENDU que le CLD de la MRC de Bellechasse a accepté, le 21 novembre 2014, l'offre de crédit variable à l'investissement de 750 000 \$ des Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS);

ATTENDU que le fonds a été transféré à la MRC de Bellechasse le 20 avril 2015, suite à l'adoption du projet de loi no 28;

ATTENDU que les Fonds locaux de solidarité FTQ ont proposé de modifier les termes de l'investissement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Luc Dion
et résolu

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer la nouvelle offre de crédit variable à l'investissement des Fonds locaux de solidarité FTQ acheminée le 24 janvier 2018.

Adopté unanimement.

16. FDT – PROJETS RÉGIONAUX

Monsieur Christian Noël dépose un document faisant état des 15 projets régionaux qui ont été déposés à la date limite le 14 février 2018 suite à l'appel à projets qui a été effectué dans le cadre du FDT en ce qui concerne l'enveloppe régionale.

Le comité technique et le comité de la ruralité effectueront le travail d'analyse et d'évaluation des projets au cours des prochaines semaines de manière à ce que des recommandations soient faites au Conseil de la MRC pour la séance ordinaire du 21 mars prochain.

17. COLLOQUE MRC - INSCRIPTIONS

Un rappel est fait aux membres du Conseil afin qu'une réponse soit acheminée à la MRC dans les plus brefs délais afin de confirmer les représentants de chacune des municipalités au Colloque de la MRC qui se tiendra les 3 et 4 mai 2018 au Manoir du Lac Delage.

18. CONGRÈS FOM - INSCRIPTIONS

Un rappel est fait aux membres du Conseil afin qu'une réponse soit acheminée à la MRC dans les plus brefs délais afin de confirmer les représentants de chacune des municipalités au prochain congrès de la FOM qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 à Montréal.

C.M. 18-02-034

19. TRAVAUX D'ENTRETIEN – BRANCHE 9 DE LA RIVIÈRE BOYER NORD

ATTENDU que des travaux d'entretien sont devenus nécessaires sur la Branche #9 de la rivière Boyer Nord, située entre les lots 3 741 373 et 2 360 504, pour rétablir le niveau réglementaire du cours d'eau;

ATTENDU que les travaux seront réalisés en entier dans la municipalité de Saint-Henri sur deux unités d'évaluation, dont les propriétaires acceptent d'assumer les coûts selon l'entente de répartition.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pascal Fournier,
appuyé par M. Christian Lacasse
et résolu

- 1° de décréter l'exécution des travaux d'entretien de la Branche #9 de la rivière Boyer Nord sur une distance d'environ 830 mètres entre les lots 3 741 373 et 2 360 504.

- 2° d'autoriser la réalisation des travaux en régie sous la supervision du coordonnateur des cours d'eau.

Adopté unanimement.

C.M. 18-02-035

20. FDT 2016-2017 À 2019-2020 – PROTOCOLE D'ENTENTE PROJET

ATTENDU que l'Accord de partenariat intervenu entre le gouvernement du Québec et les municipalités, qui a été rendu public le 29 septembre 2015, prévoit notamment la reconduction du Fonds de développement des territoires (FDT) pour une période de quatre ans, soit pour les années financières 2016-2017 à 2019-2020;

ATTENDU que le gouvernement a identifié les MRC pour assurer l'engagement de la collectivité et des partenaires du milieu dans la dynamisation de son territoire;

ATTENDU que le gouvernement alloue une aide financière à la MRC de Bellechasse relativement au FDT;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse entend redistribuer cette aide financière aux municipalités et aux organismes qui initient des projets en vue d'améliorer les conditions de vie de la population;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Claire a déposé un projet qui satisfait aux critères d'admissibilité du FDT et de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie qui a été adoptée par le Conseil de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

que le préfet et la directrice générale de la MRC de Bellechasse, soient autorisés à signer un protocole d'entente avec la municipalité de Sainte-Claire pour le projet qu'elle a déposé:

-Installation de deux clignotants – Traverse écolière École Morissette

Adopté unanimement.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

C.M. 18-02-036

21. PÔLES RÉGIONAUX D'INNOVATION

ATTENDU que les MRC ont comme rôle et responsabilités de favoriser le développement local et régional sur leurs territoires respectifs et qu'à cette fin, elles peuvent notamment :

- Prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi ou adopter différentes stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat.

ATTENDU que les MRC sont reconnues comme des gouvernements de proximité;

ATTENDU qu'en 2015 le gouvernement a coupé 40 millions dans son développement économique et que cette coupure représente une somme de 216 000 \$ pour la MRC de Bellechasse soit près de 60% de son budget en développement économique;

ATTENDU que par résolution, la MRC de Bellechasse a délégué sa compétence en matière de développement local et régional à l'organisme sans but lucratif Développement Économique Bellechasse (DEB) tel que prévu à l'article 126.2 de la LCM;

ATTENDU que DEB a comme mandat d'agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement économique de son territoire en favorisant le développement local et régional, le soutien à l'entrepreneuriat en incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale, la concertation et la planification des mesures reliées à l'entrepreneuriat et à l'économie sociale;

ATTENDU que le 5 février 2018, le gouvernement du Québec a lancé un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre de son plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat;

ATTENDU que le gouvernement du Québec investira plus de 32 millions de dollars pour soutenir la création et la mise en œuvre des pôles régionaux d'innovation et d'un réseau national d'ici 2022;

ATTENDU que ces pôles seront des OBNL actifs principalement dans le soutien aux entrepreneurs et dans le développement économique;

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

ATTENDU que selon notre compréhension du nouveau plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, il s'avère que la création de pôles régionaux d'innovation est un dédoublement de structure puisque chacune des MRC du Québec est responsable de son développement économique en plus de soutenir l'entrepreneuriat;

ATTENDU que, toujours selon notre compréhension, le gouvernement du Québec qui nous proclame gouvernement de proximité, agit encore une fois sans nous consulter en voulant créer une nouvelle structure et nous démontre clairement une non-reconnaissance du développement économique faite par les MRC;

ATTENDU que les MRC doivent devenir des partenaires de premier plan lorsqu'il est question de développement économique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Lacasse,
appuyé par M. Yves Turgeon
et résolu

- 1^o que la MRC de Bellechasse demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC comme acteurs principaux de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat tel que prévu dans la Loi sur les compétences municipales et demande au gouvernement du Québec de renoncer à la création des pôles régionaux d'innovation.
- 2^o que le montant de 32 millions réservé à l'appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation soit remis directement aux MRC, acteurs principaux de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat afin de soutenir des initiatives innovantes.
- 3^o qu'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec; M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Dominique Vien, députée de Bellechasse et ministre responsable du Travail; à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec.

Adopté unanimement.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

C.M. 18-02-037

22. CRÉANCES À RADIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

de radier les créances irrécouvrables au montant de 600,39 \$ suite à l'examen de la liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2017.

Adopté unanimement.

C.M. 18-02-038

23. SYSTÈME CASCADE – RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ OFFRANT LE SERVICE

Attendu que les services d'incendie des municipalités de Honfleur et de Saint-Lazare ont informé la MRC qu'ils étaient intéressés à offrir le service d'approvisionnement en air respirable (système Cascade) à compter du 1^{er} mai 2018;

Attendu que les offres de services faites par les 2 municipalités sont différentes mais qu'elles sont finalement comparables en termes monétaires;

Attendu que le service d'approvisionnement en air respirable a été rendu par le service d'incendie de la municipalité de Saint-Damien du mois d'octobre 2006 au 31 décembre 2012 et par le service d'incendie de la municipalité de Saint-Lazare depuis le 1^{er} janvier 2013;

Attendu que le Comité de sécurité incendie recommande fortement l'achat d'un compresseur afin d'assurer la pérennité du service d'approvisionnement en air respirable;

Attendu la recommandation qui a été faite également par le comité de sécurité incendie concernant le choix du service d'incendie qui offrira le service Cascade à compter du 1^{er} mai 2018.

En conséquence,

Il est proposé par M. Pascal Fournier,
appuyé par M. Jean-Yves Turmel
et résolu

que le Conseil de la MRC entérine la recommandation effectuée par le Comité de sécurité incendie à l'effet que le service d'incendie de la municipalité de Honfleur soit retenu pour offrir le service d'approvisionnement en air respirable à 17 municipalités de la MRC.

Adopté unanimement.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

C.M. 18-02-039

24. ACHAT D'UN COMPRESSEUR

Attendu que les membres du Comité de sécurité incendie ont rencontré les représentants des municipalités de Honfleur et de Saint-Lazare le 13 février 2018 concernant l'offre du service d'approvisionnement en air respirable à 17 municipalités de la MRC;

Attendu que, suite aux discussions tenues avec les représentants des deux municipalités, il ressort clairement que l'achat d'un compresseur devra se faire à très court terme afin d'assurer la pérennité du service d'approvisionnement en air respirable qui a démontré sa grande utilité depuis 2006 et ce, peu importe la municipalité qui offrira ledit service;

Attendu qu'un compresseur a une durée de vie d'environ 25 ans s'il est bien entretenu à chaque année à un coût d'environ 2 000 \$/an;

Attendu que les remplissages du système Cascade qui se font actuellement à Lévis constituent un irritant majeur pour une municipalité offrant le service étant donné que chaque opération mobilise un pompier ou un employé municipal pendant environ 6 heures en raison des délais d'attente et du temps de transport;

Attendu que l'achat d'un compresseur permettrait aux services d'incendie d'accroître le niveau de sécurité en ce qui concerne la qualité de l'air utilisé et permettrait que les unités Cascade soient toujours remplies à 100 % au départ de la caserne pour toutes les interventions;

Attendu que les services municipaux d'incendie achètent de plus en plus des cylindres de 4 500 lbs au lieu des cylindres de 2 216 lbs pour leurs appareils respiratoires;

Attendu que les cylindres de 4 500 lbs nécessitent un plus gros volume d'air malgré le fait qu'ils sont beaucoup plus légers;

Attendu que le service d'incendie de la municipalité d'Honfleur a été retenu pour offrir le service d'approvisionnement en air respirable à 17 municipalités de la MRC;

ATTENDU que le service d'incendie de la municipalité de Saint-Anselme offre le service d'approvisionnement en air respirable aux 3 autres municipalités de la MRC.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Manon Goulet,
appuyé par M. Jacques Bruneau
et résolu

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

1^o que le Conseil de la MRC soit en accord avec l'achat d'un compresseur dont le coût se situe entre 65 000 \$ et 80 000 \$.

2^o que cet achat soit financé de la façon suivante : 50 % par le fonds éolien régional et 50 % par les 20 municipalités de la MRC en fonction de leurs populations respectives.

3^o que cet accord soit conditionnel à ce que les 20 municipalités de la MRC confirment leurs participations financières au plus tard le 13 mars 2018.

Adopté unanimement.

25. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La direction informe les membres du Conseil que le comité technique nommé afin d'assurer la mise en œuvre de la planification stratégique de la MRC travaille actuellement à déterminer les priorités d'action pour l'année 2018. Une présentation sera faite à une prochaine séance.

C.M. 18-02-040

26. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE - RECONDUCTION

Il est proposé par M. Sébastien Bourget,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

que la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie qui a été adoptée le 18 janvier 2017 (résolution no C.M. 17-01-008) soit reconduite pour l'année 2018.

Adopté unanimement.

27. PARC ÉOLIEN – REDISTRIBUTION DES PROFITS

La direction présente le document relatif à la redistribution des profits provenant de l'exploitation du Parc éolien communautaire de Saint-Philémon pour le trimestre d'octobre à décembre 2017. Le montant redistribué aux municipalités totalise 131 419 \$.

28. STRATÉGIES D'INTERVENTION RÉGIONALES SUR L'AVENIR DU PATRIMOINE RELIGIEUX - INVITATION

La direction invite les membres du Conseil à participer au Colloque portant sur les stratégies d'intervention régionales sur l'avenir du patrimoine religieux qui se tiendra le jeudi 12 avril 2018, de 9h00 à 15h30 au Centre multifonctionnel de La Durantaye.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

29. PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA CARACTÉRISATION DES MILIEUX – INVITATION

La direction invite les membres du Conseil à participer à la présentation du recueil de la caractérisation des communautés locales de Bellechasse faite par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Chaudière-Appalaches qui se tiendra le mercredi 21 mars 2018, de 17h00 à 18h00 à la MRC.

C.M. 18-02-041

30. CPTAQ – LONGUEUR DES DÉLAIS

ATTENDU que le 30 juin 2016, la MRC de Bellechasse a reçu un avis provenant de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) attestant de la réception de demandes d'exclusion et d'inclusion de la zone agricole pour les municipalités de Beaumont, La Durantaye, Saint-Anselme, Saint-Charles, Saint-Damien, Sainte-Claire, Saint-Gervais, Saint-Henri, Saint-Lazare, Saint-Malachie, Saint-Michel, Saint-Raphaël et Saint-Vallier;

ATTENDU que cet avis précisait à la MRC les documents complémentaires qu'elle devait obtenir des municipalités afin de pouvoir procéder au traitement des demandes;

ATTENDU que la MRC a répondu aux exigences de la CPTAQ à l'automne 2016 et que la CPTAQ avait tous les documents nécessaires au début de l'année 2017 pour traiter le dossier des demandes d'exclusion et d'inclusion de la zone agricole des municipalités;

ATTENDU qu'aucune orientation préliminaire n'a encore été déposée en date du 21 février 2018 et que par conséquent, plus d'une année s'est écoulée;

ATTENDU que de tels délais peuvent compromettre certains projets essentiels au développement et à la vitalité des municipalités de notre territoire;

ATTENDU que de tels délais sont donc inacceptables.

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par Mme Manon Goulet
et résolu

1° de demander au ministre responsable de la CPTAQ, M. Laurent Lessard, de revoir la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin d'y ajouter des délais prescrits pour le traitement des demandes.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

- 2^o de demander à la CPTAQ de traiter notre dossier le plus rapidement possible afin que les municipalités visées par une demande puissent poursuivre leurs projets de développement.
- 3^o de transmettre la présente résolution au ministre responsable de la CPTAQ, M. Laurent Lessard, au président de la Commission, M. Stéphane Labrie, à la députée de Bellechasse et ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches, Mme Dominique Vien, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adopté unanimement.

C.M. 18-02-042

31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. David Christopher,
et résolu
que l'assemblée soit levée à 21 h 35.

Préfet

Secrétaire-trésorière